

Madame, Monsieur,

L'option musique constitue un enseignement facultatif qui sera proposé au sein de l'établissement de La Verpillière à partir de l'année scolaire 2025/2026. Elle offre aux élèves l'opportunité d'approfondir leurs compétences musicales en complément des cours obligatoires d'éducation musicale. Ce dispositif prévoit deux heures de cours supplémentaires par semaine.

Au même titre que l'option latin, la note de l'option musique est prise en compte pour le calcul de la note du Diplôme National du Brevet.

Les élèves de quatrième et de troisième auront la possibilité de bénéficier de cet enseignement, qui associera à la fois théorie et pratique. Il visera à affiner leur oreille musicale, enrichir leur culture artistique et les engager dans des projets collectifs de qualité. L'équipe pédagogique mettra en œuvre un programme structuré autour d'un projet ambitieux présenté en fin d'année.

*Nous rappelons que, bien qu'il s'agisse d'un enseignement facultatif, l'inscription à l'option musique implique un engagement réel de la part de l'élève, tant en termes d'assiduité que de participation active au sein du groupe.*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Madame Hagar Darfoufi,  
Professeur d'Éducation musicale

Monsieur Alexandre Dhennin,  
Préfet des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>



**Inscription à l'option musique sur l'année scolaire 2025/2026**  
**Coupon-réponse à rendre au préfet, M. Dhennin, pour le / / au plus tard**

J'autorise mon fils/ ma fille ..... en classe de .....  
A s'inscrire à l'option musique, l'année 2025/2026.

Oui

Non